Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Février 1906. — No. 15

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



College de St. Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

Dimanche le 18 du courant l'Académie Française a tenu une séance extraordinaire. Les académiciens et leurs invités, parmi lesquels on remarquait le R. P. Recteur du collège, le Père Lacasse, O. M. I., le Père Valès, les Pères Blain, Drummond, Carrière, etc., etc., se pressaient dans la grande salle du theâtre pour entendre M. le sénateur Bernier. La séance s'ouvre par le premier acte du Misanthrope, de Molière. M. Alf. Auger, bilieux, emporté, rouge de colère fait un Alceste énergique, tandis que M. de Beaudrap semble le calme même et la douceur personnifiée dans Philinte.

M. L. Mailhot fait bien ressortir la vanité et l'irascibilité d'Oronte. En somme, interprétation naturelle et fine du chef-d'œuvre de Molière.

M. Paulin Bleau notre violoniste *étoile* rend avec souplesse et brio des variations sur un air de Mercadante. Il fut lui-même avec un je ne sais quoi de plus achevé que le progrès ajoute à son talent. Il était accompagné par M. Armand Chénier, jeune pianiste de mérite. M. Alex. Beaupré, président de l'Accédémie, présenta en termes délicats et distingués M. le Conférencier. L'honorable Sénateur, à qui les années n'ont rien enlevé de sa verve, de son imagination et de sa chaleur communicative, nous parle des Canadiens-français. Le conférencier s'attaque aux utopistes qui voudraient les fondre dans un grand tout anglo-saxon, les assimiler aux Suédois, aux Finlandois et aux Doukobours. Nous fondre, nous assimiler! pourquoi? Qu'avons-nous à envier aux autres nations? Nos ancêtres furent les chevaliers sans peur, et les croisés du moyen âge. Nos pères étaient de hardis pionniers. Ils ont, les premiers, implanté la civilisation dans ce pays. Ils ont défriché la savane, abattu la forêt, et fait monter vers le ciel le clocher, signe d'espérance. Ils ont défendu le pays contre l'Iroquois et contre l'Angleterre quand leur fidélité à la France leur faisait un devoir de se battre contre elle. Et depuis, non moins loyaux qu'autrefois à leur nouvelle allégeance ils ont gardé à l'Angleterre ce pays qui serait américain sans eux. Qu'on ne nous traite donc pas comme des étrangers; nous sommes chez nous ici; sur un sol fécondé par notre sang et nos sueurs. Si notre religion a gardé la pureté de nos moeurs qu'on nous la laisse avec ses sublimes aspirations, sa morale du sacrifice et son admirable hiérarchie. Nous n'avons rien à envier au positivisme protestant. Notre langue est assez belle; elle est le ventricule d'assez nobles idées et de sentiments assez délicats pour nous servir de liens de communications dans la vie privée et publique. Vivons donc en bonne harmonie avec nos amis anglo-saxons. Mais quoiqu'on fasse, nos destinées doivent s'accomplir comme deux larges fleuves qui roulent leurs eaux côte à côte, mais sans les mêler. Car, religion, tempérament, langue, aspirations tout s'oppose à notre amalgation. L'académie remercie M. le sénateur de sa noble, fortifiante et très belle conférence et M. le président annonce la fin de la séance.—*Communiqué.*

Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la troisième séance régulière du vingt-quatrième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi, le 12 février 1906.

Etaient présents: Son honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et messieurs les conseillers Dumouchel, Pelletier, Metcalfe, Berry, Gédéon Couture, Cusson, Jean et Collin.

Le procès-verbal de la dernière séance et de son ajournement est lu et confirmé.

Lecture est faite de différentes communications.

Le conseiller Metcalfe présente le troisième rapport du comité des finances en ces termes:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport :

"Qu'il a examiné la question de la réclamation de M. Roger Marion au sujet du bout de rue situé entre le lot 1 du bloc 1 et le bloc 28, subdivision 89. Le terrain fut donné par M. Marion pour une rue qui devait se continuer vers le nord, et qui ne l'a pas été; le comité est d'opinion que la réclamation est bien fondée en équite, et il recommande en conséquence que la somme de $150.00 soit payée à M. Marion en règlement final de sa réclamation.

"Il recommande aussi qu'il soit répondu à Brown-Clarke Agency au sujet de l'assurance sur le nouvel hôtel-de-ville, que leur demande sera prise en considération lorsque la question d'augmenter l'assurance viendra devant le conseil.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Pelletier présente le troisième rapport du comité des travaux publics en ces termes:

" Votre comité recommande:

"Qu'il est opportun de procéder sous le plus court delai à paver les rues suivantes, savoir:

Avenue Taché, depuis la ligne nord de la rue Notre-Dame jusqu'à l'avenue Provencher, en bloc de bois créosotés, et ensuite de l'avenue Provencher jusqu'à la rue Goulet, en asphalte, et ensuite jusqu'à la rue Eugénie, en bitulitique.

Avenue Provencher, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue Thibault, en blocs de bois créosotés, et ensuite jusqu'à la rue Archibald, en asphalte.

Rue Archibald, depuis l'avenue Provencher à la rue Plinguet, en asphalte.

Rue Plinguet depuis la rue Archibald jusqu'au chemin Dawson, en asphalte.

Chmin Dawson, (Dawson Road) depuis la rue Plinguet, jusqu'à Springfield Road, en en bloc de bois créosotés.

Rue Marion, depuis le chemin Ste-Marie jusqu'à l'avenue Taché, en bitulitique.

Rue Eugénie, de l'avenue Taché à la rue du Collège, en bitulitique, et que le secrétaire-trésorier reçoive instruction d'annoncer ces divers travaux comme amélioration locale aussitôt que l'ingénieur aura fourni au comité des plans, devis et estimés, ce qui devrait être fait le plus tôt possible.

Proposé par le conseiller Pelletier, secondé par le conseiller Berry, que le troisième rapport du comité des travaux publics soit adopté.

Proposé en amendement par le conseiller Dumouchel, secondé par le conseiller Couture, que le rapport soit renvoyé pour considération à la prochaine séance.

Votent en faveur de l'amendement, les conseillers Dumouchel, Couture, Jean et Cusson. Contre, les conseillers Berry, Metcalfe, Collin et Pelletier. Les voix étant égales, le maire donne son vote prépondérant contre l'amendement qui est déclaré perdu, et la motion principale est ensuite adoptée sur la même division.

Propoé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Metcalfe, qu'à l'avenir la surveillance de tout ce qui concerne la direction de l'aquéduc soit spécialement donné à M. L. Lafranchise qui devra prendre ses ordres du conseil ou au comité d'eau et éclairage, et tous les employés qui en dépendent devront suivre ses ordres.

Proposé en amendement par le conseiller Collin, secondé par le conseiller Pelletier, que la motion soit renvoyée a la prochaine séance.

Votent en faveur de l'amendement, les conseillers Collin, Pelletier, Berry et Dumouchel.

Votent contre, les conseillers Cusson, Metcalfe, Couture et Jean. Les voix étant également partagées, le maire donne son vote prépondérant en faveur de l'amendement qui est déclaré emporté.

Proposé par les mêmes, que l'offre de William Grace Company regardant les gouttières de l'hôtel-de-ville soit acceptée au prix de $226.00. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, secondé par le conseiller Dumouchel, que la permission demandée par M. Sprague de mettre des billots sur les rues Darveau et Arnaud soit accordée au bon plaisir du conseil. Agréé.

Proposé par le conseiller Collin, secondé par le conseiller Jean, que le chef de police soit autorisé à demander des prix pour l'achat de trois pea-jackets pour les policiers, et soumettre ces prix à la prochaine séance. Agréé.

Les divers communications et comptes dont il n'a pas été disposé précédemment sont renvoyés au comité dont ils relèvent, et sur motion du conseiller Metcalfe, la séance est ajournée à jeudi prochain, le 16 courant.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.



Une équipe d'hommes est en ce moment occupée à creuser les canaux de la nouvelle cathédrale. On commence aussi à amener sur place des matériaux en quantité assez considérable.

Le Manitoba.
Mercredi 21 Fevrier 1906

UN PROJET

Nos compatriotes de Winnipeg célèbreront cet été notre fête nationale canadienne française avec encore plus d'éclat que d'habitude.

La société St. Jean-Baptiste de Winnipeg a pris l'initiative d'une démonstration conjointe de toutes les associations provinciales.

Le comité de régie de la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, qui s'est réuni dimanche dernier, a promis d'examiner l'idée émise par nos amis de Winnipeg.

Afin, cependant, qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le sentiment public à Saint-Boniface, monsieur le président de la Société Saint-Jean-Baptiste nous prie d'inviter les citoyens à se rendre dimanche à 1.30 h. p. m. en assemblée à l'hotel-de-ville. On y discutera le projet et l'on arrivera à une décision.

La réunion de tous nos groupes sur le terrain religieux et patriotique, est très desirable.

C'est pourquoi le *Manitoba* entre dès aujourd'hui dans le projet et lui promet toute la publicité possible.

Il est un fait certain : nous, compatriotes de Winnipeg et de Saint-Boniface, ne nous fréquentons pas assez ; la création de la paroisse du Sacré-Coeur a bien fait quelquechose pour améliorer ces relations à degré et à cordialité quelconques ; mais on peut faire encore davantage.

Il nous semble que l'occasion est belle de nous rapprocher les uns des autres, de nous compter, de nous serrer un peu les coudes, de marcher au soleil guidés par des bannières nationales et bercés par les vieux airs canadiens !

Si de cette fête pouvait naître plus de cordialité, plus de fraternité entre les Canadiens-français du Manitoba nous pourrions nous flatter d'avoir fait un utile et beau geste. Tenons-nous-en toujours à la vieille devise : *L'Union fait la Force.*

M. J. T. DUMOUCHEL

Le Conseil de Ville de Saint-Boniface a passé, à sa dernière séance, et à l'unanimité, la résolution suivante :

M. J. T. Dumouchel, représentant du quartier 3, ayant été accusé au moyen d'insinuations par un avocat appelé Bowles, agissant pour des contribuables inconnus, d'avoir été approché par une certaine compagnie, il est résolu que : le Conseil déclare son son entière confiance en M. Dumouchel et rejette catégoriquement comme non fondées les insinuations faites par M. Bowles".

Voilà qui règle la question, espérons-le.

Nous sommes heureux de la confiance, parfaitement motivée du reste, que le conseil de ville vient de donner à M. Dumouchel. Le conseiller du quartier 4 a pu se convaincre que personne n'a ajouté foi à l'histoire de M. Bowles.

LES EDIFICES PARLEMENTAIRES

Le plan de l honorable M. Tarte pour l'amélioration des édifices parlementaires, surtout en ce qui concerne la Chambre des Communes, sera suivi par l'honorable M. Hyman. Depuis longtemps les députés se plaignent qu'ils ne peuvent avoir de chambres pour préparer leur travail pendant la session De fait, nombre de députés sont obligés de loger dans le même appartement. L'honorable M. Tarte a fait préparer une suite de jolies chambres dans le haut de l'édifice principal (Chambre des Communes) et a construit la salle du comité des chemins de fer, qui est certainement la plus belle de l'édifice pour les réunions de comités.

Ces améliorations ne sont pas encore suffisantes pour l'accommodation générale, et l'honorable M. Hyman a décidé qu'au commencement de la session un comité nommé par les deux partis du Parlement devra préparer un rapport sur les améliorations nécessaires

Le Pacifique Canadien

Le Pacifique songe sérieusement à augmenter son capital d'au moins vingt millions de piastres, en vue des additions et améliorations que la compagnie projette de faire à son réseau d'ici à quelque années.

Le capital payé du Pacifique est maintenant de $101,000,000, mais la compagnie a le pouvoir d'émettre encore $9,000,000 d'actions, de sorte que, en réalité, son capital autorisé est de $110,000,000.

Tous les grands financiers s'accordent à dire que le Pacifique n'est pas surcapitalisé.

Or, si l'on songe aux millions que la compagnie dépensera dans l'Ouest et ailleurs, cette année et en 1907 le paiement des 9,000,000 d'actions encore à émettre ne suffirait pas à couvrir les dépenses extraordinaires auxquelles le Pacifique aura à faire face.

La construction d'une nouvelle ligne, de Winnipeg à Edmonton, et d'embranchements du Pacifique par tout le Manitoba et les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan, afin de résister à la concurrence prochaine du Canadian Nothern et du Grand-Tronc-Pacifique, nécessitera des dépenses qui se chiffreront par plusieurs millions.

Dans cinq ans, la voie du Pacifique sera double de Montréal à Winnipeg et probablement même jusqu'à Calgary.

On conçoit que cette amélioration comporte une dépense appréciable.

De plus, on annonce comme comme probable—sinon d'une façon officielle, que les directeurs du Pacifique ont virtuellement décidé de doubler la voie entre Montréal et Québec.

Comme "l'Empress of Britain" et "l'Empress of Ireland" auront leur terminus à Québec, le Pacifique croit que de nouvelles améliorations s'imposent, et il ferait circuler durant la navigation, entre la métrople et la vieille capitale des convois rapides qui franchiraient la distance en quatre heures seulement. Ainsi, avec une voie double, le Pacifique Canadien aurait résolu le problème du service le plus rapide entre Montréal et Liverpool.

On assure dans les cercles financiers que le capital de la compagnie sera porté à $130,000,000 et peut-être même plus.

Le Cardinal Goossens

La Belgique vient de faire une porte très grave dans la personne du Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, primat. Décédé à l'improviste le 25 janvier agé de 79 ans, il était archevêque de Malines depuis le 20 mars 1884.

Le prélat était célèbre par sa piété profonde, sa prudence consommée, sa fermeté patiente et douce, par son habileté extraordinaire dont la diplomatie, toute chrétienne, était au service d'une énergie singulière. *Fortiter in re, suaviter in modo.* Il déploya pour la cause de l'Eglise, des vrais principes catholiques, pour l'amélioration des conditions sociales et morales de son pays, pour le développement de l'enseignement catholique, des qualités d'organisateur hors ligne, de créateur, de régulateur et d'administrateur. Comme président de conférence de St. Vincent de Paul, comme journaliste, comme secrétaire du premier *Cercle Catholique* de Bruxelles, (Belgique) celui qui aime à rendre i i un pieux et patriotique hommage au défunt a eu l'honneur de connaître le Cardinal Goossens, aimé de la Belgique entière, honoré d'une haute estime par la famille royale, respecté même par les plus fougueux ennemis de l'Eglise.

C'était le digne admirateur du grand Cardinal Dechamps, le rédemptoriste admirable qui sût si bien tenir tête, avec l'Episcopat et le peuple catholique à la Franc-Maçonnerie conspirant contre la liberté religieuse, cherchant à s'emparer de l'enseignement public, pour réaliser ce que la Franc-Maçonnerie réalise aujourd'hui en France: la déchristianisation forcée par "l'école laïque, gratuite obligatoire".

Le Cardinal Goossens vit, dès son installation pour ainsi dire, tomber le régime maçonnique, sous le poids du mépris et de l'exécration publique, après six ans d'une lutte héroïque qui cimenta la concentration catholique en Belgique et démolit le bloc maçonnique.

Le défunt consolida le bloc catholique en lui donnant pour assise, sur le plan tracé par Léon XIII, les réformes sociales qui sont l'honneur de la Belgique, et sur l'enseignement chrétien solidement organisé qui serait son salut.

Le Cardinal disparait de ce monde pour entrer dans la Patrie du Ciel au moment où sa patrie terrestre se prépare à entrer de nouveau dans la fournaise de l'épreuve et se trouve à la veille d'une bataille redoutable contre la coalition maçonnique, de tous les efforts de toutes les haines, de tous les appétits, contre la coalition du lib ralisme sectaire, du socialisme révolutionnaire et de l'anarchisme radical.

Puisse le Cardinal des pauvres, de l'ouvrier, des écoles, être au Ciel un protecteur de plus pour la nation la plus chrétienne, la plus libre et la plus prospère peut-être du monde entier au XXème siècle.

L. HACAULT.

M. BALFOUR RESTERA CHEF

Les organes les plus accrédités de l'ancien cabinet ainsi que les conversations dans les cercles politiques, donnent à entendre que M. Balfour, s'il est élu à Londres, restera chef du parti conservateur aux Communes. Quant à M. Joe. Chamberlain, il sera, quoiqu'il arrive, le leader des protectionnistes, qui vont former un groupe à part, aux Communes.

Nouvelle Cathedrale de Saint-Boniface

Nous croyons intéressant de reproduire l'article consacré récemment à notre nouvelle cathédrale par les *Cloches de Saint-Boniface.* Il y a là des détails que tous doivent connaître et nous voulons leur donner la publicité de nos colonnes. Les aumônes qu'on sollicite pour cette œuvre viendront, abondantes et généreuses, nous l'espérons :

Cet édifice s'impose puisque les enfants seuls remplissent la cathédrale actuelle ; mais il faudra contracter une lourde dette qui pèsera sur la corporation archiépiscopale durant de longues années. L'emprunt ne sera remboursé qu'après 40 ans.

Mais ce sera un solendide monument en style roman du 12me siècle, et l'on sait que ce style, mélange heureux des traditions latines et des importations byzantines (coupole) est tout à la fois sévère, d'une majesté souverainement religieuse et cependant, harmonieux, bien éclairé, et d'une grande simplicité avec ses arcs cintrés et ses voûtes d'arête.

Nos architecter, MM. Marchand et Haskell de Montréal, ont été préparés à cette grande entreprise par leurs longues études artistiques en France, et tous ceux qui voient leur plan ne peuvent s'empêcher de l'admirer et de louer le goût artistique des auteurs de l'œuvre.

Les principaux monuments de l'époque romane sont les églises de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, de Saint-Servan, à Toulouse, de Saint-Front de Périgueux avec sa coupole byzantine, Saint-Etienne à Caen, la cathédrale d'Angoulème, et la cathédrale de Tournai (nef) en Belgique.

Notre cathédrale présentera un des plus beaux portails qui existent au Canada et tout l'édifice sera un monument placé à l'entrée des immenses prairies de l'Ouest comme un phare lumineux et le symbole de la grandeur et de l'influence féconde de l'Eglise dans tout le Canada central, depuis la hauteur des terres (Lac Supérieur) jusqu'aux montagnes Rocheuses, et même jusqu'au pôle nord.

Cette construction dont tout le pays devra être fier mesurera 304 pieds de long, avec les sacristies, et 100 pieds de large. La grande nef aura 225 pieds de long et 54 de large. On pourra asseoir 2,500 personnes dans l'édifice, et on imagine qu'il y en aura presque autant qui pourront se tenir debout aux jours des grands concours. Les deux superbes tours de la façade auront 142 pieds de hauteur.

Malheureusement il a bien fallu, faute de ressources, retrancher les transepts formant la croix latine traditionnelle et le dôme byzantin. C'est couper les ailes à l'aigle, des ailes de $100,000 ; mais le Divin Maître l'a dit : "Il faut s'asseoir auparavant pour calculer les dépenses nécessaires et s'il y a de quoi, achever". La raison qui nous a forcés de supprimer le dôme nous a fait renoncer à employer la pierre pour le gable, "pignon" du portail.

La nouvelle cathédrale sera en pierre calcaire, couleur crême ou chamois des environs de St-Boniface (Tyndal). Le coût du contrat donné à des entrepreneurs déjà renommés, MM. Senécal et Smith de St-Boniface, est de $225,000 piastres, sans le système de chauffage, l'éclairage et le percentage des architectes. Ceci nous donnera une église immense, monumentale, terminée au dehors et au dedans, mais une église.

Il nous faudra donc encore trouver une somme additionnelle de $50,000 et plus peut-être, pour le maître-autel avec baldaquin, huit autres autels, (Ste-Vierge, St Joseph, Ste Anne, Ste Famille, St Patrice, St Jean-Baptiste, Ste Cyrille et Méthode et l'autel des âmes du purgatoire dans la crypte des évêques ; des bancs, des stalles, un trône, une chaire, des verrières représentant la vie de St. Boniface, une table de communion, des orgues, des cloches, etc. etc.

Il y aura donc un vaste champ ouvert à la libéralité des âmes pieuses qui voudraient s'associer à cette grande œuvre toute à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'Eglise, et à la sanctification des âmes. Il est à désirer que chaque paroisse, chaque association, chaque famille du diocèse, et même chaque petit enfant, apporte sa pierre, ou son grain de sable, ou sa journée de travail comme aux âges de foi vive, afin que ce soit non-seulement l'œuvre de la ville-cathédrale, mais aussi l'œuvre de tout le diocèse.

Anglais et Francais

Il n'est pas sans intérêt de noter, parmi les rares succès du parti conservateur anglais, celui de sir Edward Sassoon, à Hythe, d'autant plus que ce membre éminent de la nouvelle opposition a prononcé, la veille de son élection, un important discours-programme où il a longuement parlé des questions de politique étrangère qui intéressent tout particulièrement les Français Faisant allusion aux affaires du Maroc, il a dit :

"Nous ne voulons pas de mal au peuple allemand, mais nous avons de bonnes raisons pour avoir nos soupçons sur les désirs secrets de l'état-major général et de la bureaucratie. Devant l'imbroglio truqué du Maroc, notre coeur a battu avec celui de la France. Nous avons admiré la maîtrise de soi et le calme dont elle a fait preuve. Si l'empereur allemand, avec son ambition démesurée, s'est mis dans la tête de jouer le rôle d'un second Bonaparte, il devra compter avec nous. (Applaudissements)."

Rendant ensuite hommage à la droiture et à la bonne foi de la France dans les négociations qui ont précédé et suivi l'entente cordiale, sir Edward Sassoon a indiqué comme appartenant aux combinaisons politiques pratique une alliance de l'Angleterre et de la France, que devrait suivre peu après une alliance entre l'Angleterre, la France et la Russie devenue empire constitutionnel.

Alliée de ces deux grandes puissances, amie des Etats-Unis et alliée du Japon, la Grande-Bretagne contribuerait pour une part considérable au maintien de la paix universelle.

Les électeurs de Hythe ont ont donné raison à sir Edward Sassoon en le renommant par 3,246 voix.

DES CARDINAUX AMERICAINS

SERAIENT NOMMES AU CONSISTOIRE DU MOIS D'OCTOBRE

Rome,— On a appris de source certaine qu'aucun cardinal ne sera créé au consistoire du mois prochain ; mais il est entendu qu'au consistoire d'octobre plusieurs prélats recevront le chapeau rouge.

Le Pape étudie en ce moment un plan pour réduire de 28 à 18 le nombre des cardinaux résidant à Rome et pour accroître en même temps le nombre des cardinaux étrangers.

Deux prélats américains seront en toute probabilité élevées à la dignité cardinalice : Mgr Farley archevêque de New-York, dont la nomination ne fait plus de doute, et un autre qu'on ne nomme pas encore ouvertement, mais qu'on désigne dans les conversations. C'est Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie.

On dit que le Pape est un grand admirateur de Mgr Farley.

Sa Sainteté a fait observer récemment que les Etats-Unis étaient le second des pays par rapport au Denier de St-Pierre, l'Allemagne étant le premier.

Dans les cercles ecclésiastiques, on n'ajoute pas foi à la nouvelle— venue d'Amérique— concernant l'offre du chapeau rouge à Mgr William H. O'Connoll, qui aurait préféré la place de coadjuteur de l'archevêque de Boston avec droit de succession.

L'INDEPENDANCE DU TSAR

Au cours d'une discussion, non officielle, avec un correspondant étranger le comte de Witte a remercié le Ciel de ce que la situation de la Russie n'est pas analogue à celle qui existe dans les autres pays. En France, le président de la République, c'est-à-dire le chef de l'Etat, est absolument à la merci des électeurs; en Angleterre le roi dépend des grands banquiers juifs. En Russie, le tsar, grâce à Dieu, est encore indépendant. Le comte exprima l'opinion que les vœux des révolutionnaires qui désirent que la Russie soit gouvernée par les Arméniens, les Polonais et les Israélites, ne sont pas prêts d'être réalisés. Le premier ministre aurait même ajouté : La grandeur et la prospérité de la Russie dépendent étroitement de l'Empereur. Si au lieu d'être les vaincus de Mandchourie nous en étions les vainqueurs, la question serait tout autre. Malheureusement Dieu en a décidé autrement : que sa volonté s'accomplisse !

BIEN RENSEIGNES!

L'ignorance dont les Français même réputés les plus instruits font preuve à l'égard du Canada est vraiment scandaleuse.

Ainsi, "L'Avenir du Nord," dans un article de M A. B. Cruchet, révèle le fait suivant :

L'Almanach Hachette pour l'année 1906 consacre pour la première fois je crois, une page au Canada. C'est la page 274. Or, voici ce que l'auteur de cette page dit de nous :

"Le Canada presque autonome, semble en être resté à la page de l'histoire que la France n'a pas feuilleté plus loin pour lui. Il n'a vu ni les grands événements qui ont suivi, ni les traités qui l'abandonnèrent ; il ignore les nouveaux dictionnaires et les travaux des académiciens ; il est resté le Canada de Jacques Cartier et le Canada de Montcalm." Enfin, l'auteur nomme le Labrador et le Keewatin comme si ces deux territoires du Canada" étaient contigus au lieu d'être séparés par des milliers de milles!

Est-il possible de faire preuve d'une ignorance plus profonde? Et dire que c'est la maison Hachette qui a publié la Géographie Universelle d'Elisée Reclus, qui imprime et répand de pareilles bourdes!

Il me faudrait un volume pour établir que les Canadiens instruits—et ils sont légion—n'ignorent rien des progrès de notre langue, du développement de la littérature, de la science et de l'art en France depuis la cession, et que pas un des écrivains, en parlant de la mère-patrie, ne se rendrait coupable d'une bourde semblable à celle que je viens de relever.

Qu'il me suffise d'apprendre à la maison Hachette qu'en 1904 et 1905, une seule de nos librairies, la librairie Beauchemin, de Montréal, a vendu 800 exemplaires du nouveau Dictionnaire illustré de Larousse, 7 vols. grand in 4o dont le prix, relié, est de 275 francs.

Et nous ignorons les "nouveaux dictionnaires"?

LE CAFE

Le caféier est un arbuste vénéneux, par conséquent ses graines sont vénéneuses aussi La preuve en est simple : c'est que l'on tire du café un des plus violents poisons la caféine, dont une très petite quantité suffit pour tuer en peu de temps l'homme le plus solide. Peut-on, après cela, recommander le café d'une manière si générale ? Si vous voulez rester bien portant et vivre longtemps, ce n'est pas par le café que vous y arriverez.

Mais le café n'a-t-il pas aussi de bonnes qualités ? Oh ! si ! il en a: il fait partie des excitants ; et de là vient qu'on s'en trouve bien tant que son effet stimulant persiste. Sitôt que cet effet est passé, on revient à l'état antérieur. Le café, parce qu'il est un excitant, provoque un besoin de mouvement, une agitation remarquable.

Il a, sous ce rapport, le même effet que l'eau de vie, seulement à un degré plus modéré et plus faible. Il produit souvent des états lamentables : on ne peut dire combien le café abîme tout le système nerveux. Il agit également sur le moral, en provoquant la tristesse, la mélancolie, la peur, la timidité, l'effroi, etc.,

Abbé S. KNEIPP.

DECES

On annonce le décès, à Montréal, de madame Emélie Prendergast.

Madame Prendergast avait soixante-sept ans ; elle est morte chez son fils M. Alfrend Prendergast, gérant des magasins Semi-Ready à Montréal.

La défunte était mère de l'Hon. Juge Prendergast, et de M. J. A. Prendergast, de St. Boniface ; et M. Jérémie Prendergast d'Ottawa.

Nous présentons nos sympathies à la famille.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du conseil de Ville lundi prochain.

—MM. O. Couture & Cie offrent des achats spéciaux pour samedi, voir l'annonce.

—M. Octave Allard a été inhumé ce matin à la cathédrale. Nos sympathies à la famille.

—Huitres fraiches, reçues tous les jours au restaurant de M. C. E. Turenne avenue Taché.

—Madame Juge Prud'homme recevra, à sa résidence, demain, jeudi, entre 4 et 6 heures, p. m.

—M. et Mde J. B. Joyal, en visite à Woonsocket ont été les hôtes d'une jolie réception chez l'hon. M. Brin damour.

—Un fromager Français demande emploi dans ce métier. Ecrire à G. J. P. D., boite 52, St. Boniface, Man., Can.

—Madame Elie Genthon, qui a subi une opération à l'Hopital, est maintenant en voie de guérison.

—Assemblée de la Société Saint-Jean Baptiste de Saint-Boniface dimanche prochain à l'hotel-de-Ville pour affaires importantes.

—M. A. Lemay déménage en ce moment son assortiment de bois à sa nouvelle cour, coin de l'Avenue Provencher et de la rue Thibault.

—MM. Despatis & Cie ont besoin de 25 à 30 paires de chevaux pour charroyer du sable de Birds Hill. S'adresser immédiatement à MM. Despatis & Cie.

—A vendre: une maison neuve située sur la Rue Dumoulin, No. 168 est offerte en vente à de bonnes conditions et prix raisonnable. S'adresser au Bureau du MANITOBA.

—Le C. N. R. a acheté 80 acres de terrain immédiatement au nord des terrains de l'Exposition à Brandon. La compagnie entend y installer des travaux considérables: usines et cours diverses.

—La Lyre de Saint-Boniface donnera un grand concert-fumée le mardi gras au soir. Tous les messieurs sont cordialement invités. Billets en vente au restaurant de M. C. E. Turenne.

—Un patient de l'hôpital de Saint-Boniface, pris l'autre jour d'un délire évidemment considérable, s'est jeté hors sa fenêtre, au rez-de-chaussée, et est venu s'abattre sur la cour; puis il a ensuite pris le champ, en robe de nuit! L'intéressant garçon a été ramené à sa chambre un peu moulu de son aventure, qui du reste, n'aura pas de suite sur la maladie.

—M. Aimé Bénard a acheté samedi dernier la propriété du collège de Saint-Boniface borné par les rues Notre-Dame, St. Joseph et Dumoulin; aussi le Canadian Northern Hotel et la maison privée de M. Arial; aussi d'autres propriétés dans diverses parties de la ville. MM. Law Bros ont acheté le terrain autrefois occupé par la cour à bois de M. Lemay, coin sud-est des avenues Taché et Provencher: ils en ont refusé hier matin $45000. Hier M. J. S. Tupper, l'avocat bien connu de Winnipeg, a acquis 99 pieds de terrain immédiatement à l'ouest de la résidence de M. Collin Avenue Provencher. On le voit, la spéculation redevient assez active à Saint-Boniface depuis quelques jours. Les prophètes de malheur ont beau dire, il est plus que probable que cette hausse de terrain n'est pas temporaire, mais qu'elle représente plutôt une valeur bien réelle et par conséquent sera permanente. N'oublions pas notre situation géographique vis-à-vis Winnipeg.

ACCIDENT FATAL

Un jeune homme âgé de vingt ans, Jean-Baptiste Roy, fils de M. Joseph Roy s'est fait écraser à mort dans une fosse de sable à Birds Hill samedi dernier. Une masse énorme de sable s'est effrondée sur lui et l'a broyé les membres. On a transporté rapidement le blessé à l'hôpital, où il est mort en quelques instants; M. l'abbé Messier a eu le temps de lui administrer les derniers sacrements.

Les funérailles ont eu lieu hier à la cathédrale; beaucoup de parents et amis y assistaient. Nous offrons de vives condoléances à la famille

Chronique de la Province

SAINT-JEAN BAPTISTE

Melle Marie-Louise Paul, fille de M. Louis Paul de cette paroisse est décédée hier après une courte maladie de 5 jours. Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

Les Manitoba Rustlers de Winnipeg sont venus faire une partie de Hockey ici dimanche dernier. L'état fut de 12 à 8 en faveur de St. Jean Baptiste.

M. P. Parenteau est détenu à sa maison par la maladie depuis quelques jours.

M. Albert Pélissier était en visite à Winnipeg la semaine dernière.

La famille Cléroux d'Aubigny est en visite chez les beaux-parents depuis quelques jours.

MM. C. Dozois et Albert Pelissier sont allé à Letellier hier pour affaires importantes.

M. Rosario Dupuis, fils de M. Dosithée Dupis, de Ste. Elizabeth, et Melle Rosine Sabourin, fille de M. Hyacinthe Sabourin de cette paroisse se sont mariées ce matin. Nos félicitations.

MARIAGE A L'HORIZON: M. Nap. Bruneau et Melle Candide Fillion de cette paroisse.

M. Ferd. Parenteau est à Winnipeg, dit-on, pour le bien de sa santé. "La santé avant toutes choses."

UN ABONNE.



LE BEAU MAL,

Voilà l'échec du Bonheur des jeunes mariés.

C'est au début de son ménage que la femme a le plus besoin de posséder la plénitude de ses forces. A ce moment, un changement radical s'opère dans son existence. Ses devoirs sont multiples. Elle assume de graves obligations. Tout le bonheur futur dépend d'elle, en grande partie. Pour se créer un foyer, l'homme sérieux choisit toujours, de préférence, une personne robuste et bien vigoureuse.

Comment se fait il que tant de jeunes femmes, aussitôt après leur mariage, perdent bien vite cette mine extérieure qui replendissait de grâce et de santé?

Le mari est bientôt désillusionné. La jeune épouse désenchantée, si elle ne le regrette pas déjà, elle songe du moins beaucoup à son passé, exempt de bien des ennuis et des troubles qui surgissent maintenant à chaque jour.

MADAME J. CARRIERE,
62 Poupart, Montréal.

Ah! si vous étudiiez ce cas de plus près, vous verriez tout de suite que, neuf fois sur dix, c'est la pauvre petite femme qui pèche. Nous voulons dire que son état de santé n'est pas ce qu'il devrait être. Le plus souvent, c'est par négligence, car nous ne voulons pas taxer d'ignorance celles qui entrent dans la vie à deux.

Dans l'effusion des premiers enthousiasmes, elles oublient qu'au début de cette carrière, si différente pour elles, il y a de grandes précautions à prendre pour sauvegarder leur santé.

Elles doivent compenser abondamment pour le surcroit de forces qu'elles ont maintenant à déployer, pour faire face aux nouvelles fonctions qu'elles ont à remplir.

La besogne est, sans doute, plus considérable qu'auparavant, les travaux plus forçants et les occupations plus sédentaires. Il importe donc aux jeunes femmes de réagir contre ce surplus de dépenses physiques.

C'est le moment par excellence de se tonifier. Renforcez vos nerfs et tous vos membres. Enrichissez votre sang et purifiez-le. Régularisez tout votre système en prenant de ces merveilleuses Pilules Rouges pour les femmes pâles et faibles.

Voici ce que dit Mme Carrière.

"Peu de temps après mon mariage, je fus prise de débilité. Cela dégénéra bientôt en un mal général. En effet, pendant deux ans j'ai enduré de terribles douleurs par tout le corps. J'avais de fréquents étourdissements, je me sentais toujours à bout de forces. Les oreilles me bourdonnaient la plupart du temps. Les points me dévoraient et mon estomac se délabrait chaque jour davantage. Tous les remèdes que j'essayai antécédemment furent de nul effet; mais sitôt que je commençai à prendre des Pilules Rouges, je sentis beaucoup de soulagement. Aussi, j'allai bientôt consulter les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine. Ceux-ci me firent suivre un bon traitement, et six boîtes en tout de Pilules Rouges finirent par me remettre complètement.

J'atteste donc que les Pilules Rouges m'ont formellement bien guérie de cette grande faiblesse qui m'avait déjà rendue anémique. Depuis que j'ai cessé de prendre de ces Pilules, ma santé se maintient toujours excellente. Je me serais évité bien des ennuis et des peines si j'eusse pensé plus tôt que les Pilules Rouges avaient bien en effet toutes les vertus qu'on leur réclame. On en pourra jamais dire trop. J'ajoute avec reconnaissance, mon nom à la liste des personnes qui se plaisent à en reconnaître et proclamer les bienfaits."

Dame Joseph Carrière, 62, rue Poupart, Montréal.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont le meilleur remède pour la constitution de la femme. Elles tonifient le système et donnent aux nerfs de la force; elles produisent un sang riche et généreux, font disparaître les irrégularités, les douleurs de côtés, les maux de tête, les palpitations; elles combattent les troubles du retour de l'âge, le "beau mal" à toutes les époques, elles rétablissent la circulation, enfin elles donnent un regain de vie à tous les organes affaiblis.

Fac-Simile exact d'une boîte de Pilules Rouges.





L'Étiquette est de papier blanc imprimé en rouge.

Certains commerçants et médecins peu scrupuleux n'hésitent pas, lorsqu'on leur demande les Pilules Rouges, à recommander, dans un but intéressé, une substitution, un remède quelconque qui, disent-ils, guérit tout aussi bien que les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine.

Les malades qui veulent se guérir doivent se méfier, car il y va de leur santé, et ainsi prévenues, elles doivent exiger les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine qui sont contenues dans des boîtes de bois, renfermant 50 pilules et enveloppées d'une étiquette imprimée en rouge, portant toujours le nom de la Cie Chimique Franco-Américaine, comme la vignette ci-contre.

Si les malades ne peuvent les trouver dans leur localité, nous les prions de nous écrire directement. Nous les leur enverrons sur réception du prix, 50 cts pour 1 boîte, $2.50 pour 6 boîtes.

Venez nous voir ou écrivez-nous sans crainte, si vous désirez avoir des conseils sur votre maladie, nos consultations sont tout à fait gratuites.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera designée, "La Compagnie des lignes d'embranchement du Grand Tronc Pacifique," avec faculté de construire et d'exploiter les lignes suivantes parmi d'autres lignes de chemin de fer. Depuis et autour de Winnipeg à travers les districts environnants et jusqu'aux frontières du Manitoba subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil. Depuis Brandon jusqu'à une jonction avec le chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Depuis Brandon jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis; depuis les terminus nord d'aucunes des dites lignes d'embranchement se prolongeant vers le nord à partir du chemin de fer Grand Tronc Pacifique jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson; Ainsi que toutes lignes de voies ferrées que la compagnie jugera de temps à autre à propos d'exploiter conjointement avec le réseau du chemin de fer Grand Tronc Pacifique, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil avec tous les pouvoirs d'habitude accordés aux Compagnies de chemin de fer par l'acte des chemins de fer, et de plus les pouvoirs suivants. D'affréter des vaisseaux; Etablir et recouvrir des frais encourus pour transport océanique, etc., et exproprier des terrains pour ces fins. Emettre des obligations sur toutes ses propriétés. Construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, sous-marines, des ponts pour le trafic général. Développer des terrains et chutes d'eau, aider aux habitants, et de vendre, louer à, ou acquérir d'autres chemins de fer.

W. H. BIGGAR,
Sollicteur des requérants.

Daté à Montréal, ce 30me jour de janvier, 1906.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNÉ que la Western Canada Flour Mills Company, Limited, fera demande à la présente session de la législature de la Province du Manitoba d'une acte confirmant et légalisant le règlement No. 337 de la Ville de St. Boniface accordant à la dite Compagnie une exemption limitée de taxation pour une période de 20 ans.

Daté à Winnipeg, 1er février 1906.

FISHER, WILSON & EWART,
Avocats des requérants.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

LE PLAN DE MELLE ANGELIQUE

V

NO 11

"Dieu nous vienne en aide, murmura-t-il; si je vois juste, voilà un pauvre garçon qui sera bien malheureux."

La comtesse était du même avis que l'abbé; toute tentative pour amollir le cœur de Bernard devant être inutile, il convenait de s'abstenir, mais Philippe insista si fortement que, sans plus de retard, l'abbé Lapierre partit pour la Vivonne.

Il allait branlant la tête et ruminant les mots les plus propres à convaincre le rude forgeron.

Il jetait autour de lui des regards distraits, et le chemin se déroulait sans qu'il y prit garde. De loin s'apercevaient les hauts fourneaux flamboyants et s'entendaient les bruits formidables des laminoirs.

Les forges de la Vivonne étaient un établissement métallurgique de premier ordre Cinq à six cents ouvriers y étaient occupés à la clouterie, à la taillanderie, et à la forerie. Là se fabriquaient des rails, des coussinets, des roues de locomotives et de wagons, des ancres, des câbles-chaines, des ferrements de mâture, des plaques de blindage pour la marine.

A trois cents mètres s'élevait le village dépendant des forges, exclusivement peuplé par les ouvriers et leurs familles.

De chaque côté de l'unique rue, plantée d'ormes alternant avec des peupliers, se dressaient les maisons toutes pareilles en briques rouges et blanches, encadrées de petits potagers. Au bout de cette rue, une grande construction renfermait les écoles et la bibliothèque; à cent mètres, dans un bois de hêtres, l'hôpital réservé aux ouvriers malades ou infirmes.

Avec une merveilleuse entente des besoins généraux Bernard pourvoyait à tout.

La Vivonne était plus loin, à un kilomètre environ de l'usine.

Un épais rideau d'arbres l'en séparait. Les dépendances du château étaient peu étendues, le parc peu vaste. Le jardin n'était qu'une immense pelouse coupée d'allées, de massifs, de bassins où nageait une population de canards exotiques, un caprice de Rose.

L'abbé Lapierre n'alla pas au château; il se dirigea tout droit vers les forges, décidé à relancer le terrible homme dans son bureau, son antre. Il savait qu'à cette heure, en plein travail, il l'y trouverait. Ce n'était pas la première fois qu'il y venait, Bernard était bourru mais bienfaisant, et sa main s'ouvrait volontiers pour de princières aumônes. Chaque hiver, le bon curé savait où trouver les cent louis dont ses pauvres avaient besoin. L'hospice et le bureau de secours de Clermonville était à peu près exclusivement entretenus par les châtelains de La Roche-Carêyon et le maître de forges.

Son arrivée ne pouvait donc surprendre Bernard.

—C'est vous, curé, dit-il en lui montrant un fauteuil auprès de la cheminée où, malgré avril commencé, flambait un feu clair. Quelques signatures à donner, une lettre à finir et je vous écoute.

Sa plume courait en grinçant sur le papier. L'abbé Lapierre assis, ses jambes étendues vers les chenets, se grillait sans s'en apercevoir, uniquement préoccupé de la situation embarrassante où le caprice de la Conseillère et l'obstination de Philippe le plaçaient.

De temps en temps, il risquait un coup d'œil vers Bernard qui écrivait rapidement, la tête penchée, le front barré d'un pli dur, ce pli qui, depuis plus de vingt ans ne s'était point effacé.

Tout le courage du pauvre curé s'en allait à l'aspect de ce visage sévère, où la bouche aux coins abaissés imprimait une mélancolie incurable.

Sur le bureau, deux miniatures dans des cadres d'or reproduisaient les traits fins et distingués du baron de Vandeuil, et la splendide beauté de sa fille. Dans un cornet de Venise trempait une gerbe de roses pâles très fraiches que Bernard, en toute saison renouvelait chaque jour.

L'abbé hochait pensivement la tête... Cet homme n'oublierait pas; il avait trop souffert.

La plume écrasa la signature sur la dernière lettre et le maître de forges faisant pivoter son fauteuil regarda son visiteur.

—Quel bon vent vous amène, curé? combien vous faut-il?

—Déjà il étendait la main vers une sébile à moitié pleine de louis, Il ajouta en souriant un peu amer:

—Ne suis-je pas votre banquier? Sans cela viendriez-vous chez un parpaillot tel que moi?

L'abbé répondit les yeux vers la flamme et sans relever les dernier mots:

—Ce n'est pas de l'argent que je viens chercher, monsieur Bernard.

—Ah!

—Je ne sais comment vous dire...

—Quoi donc?

Le bon vieillard courait après l'exorde qu'il avait laborieusement préparé et ne pouvait le rattraper. Ce diable d'homme avec son regard fouilleur le troublait au fond de l'âme.

Il y eut un petit silence.

—C'est donc bien difficile à dire l'abbé, ce que vous avez à me demander? reprit enfin Bernard.

—Oh! oui, soupira le pauvre homme.

Le pli sur le front du maître de forges se creusa davantage; il pressentait quelque chose de désagréable... Il se leva, et vint s'adosser au coin de la cheminée, les mains croisées sous les pans de sa redingote.

—Voyons, parlez, je ne vous mangerai pas...

—Je vais vous faire de la peine.

Instinctivement, les yeux de Bernard allèrent chercher le portrait d'Aimée de Vandeuil. Il se savait vulnérable par là seulement, donc l'abbé Lapierre lui parlerait de ce qu'il ne voulait point entendre. Sa main se posa sur l'épaule du vieillard.

—Vous venez pour ... "eux", n'est-ce pas?

—Non, pour moi, répliqua très vite le curé.

Ceci dérouta le maître de forges.

—Pour vous? Alors pourquoi craignez-vous de me contrister? De quoi s'agit-il?

—De cette histoire du baptême de la cloche qui bouleverse ma paroisse...

—Qu'y puis-je?

—Tout.

Bernard rit.

—Rêveriez-vous de faire de moi le parrain?

—Euh! euh! euh l'idée en vaudrait une autre. (Il ajouta très bas): Mais il n'y aurait alors de convenable que la comtesse...

Ce mot arriva comme un soufflet au visage de Bernard et le cingla. Il devint très pâle.

—Vous avez des distractions... malheureuses l'abbé, dit-il d'une voix dure. Vous oubliez où vous êtes et qu'il est des paroles qui ne doivent point être prononcées ici.

—Hélas! je ne parle point ainsi par oubli...

Le visage sévère se fit rude.

—C'est pire. Expliquez-vous.

—Mon cher Monsieur Bernard, laissez-moi d'abord...

—Sans ambadages. Au fait...

L'abbé avait pris dans sa poche son vaste mouchoir dont il épongeait son front ruisselant.

—Allons, dites...

—Eh bien—le prêtre se mit à parler très vite sentant qu'il n'en pourrait sortir s'il se laissait interrompre—eh bien, la Conseillère se désiste en faveur de votre petite Rose; le comte est enchanté de cet arrangement auquel, pour le bon ordre et la tranquillité de la paroisse, je vous supplie de ne pas refuser votre autorisation. J'ai confiance en votre haute...

Bernard éclata de rire, d'un rire qui grondait dans sa gorge et fit couler de la glace le long des vertèbres du curé.

—Monsieur Bernard, monsieur Bernard, je...

Subitement, le maître de forges se calma. Il dit d'un ton froid, sans colère aucune:

—Mon pauvre curé, je ne vous en veux pas. Ce n'est pas vous qui êtes responsable de cette sottise... criminelle. J'oublierai votre maladroite intervention, mais ne recommencez plus.

A pas raides, il alla vers sa table, fouilla dans la sébile et tendit une poignée de louis au prêtre en disant:

—Je ne veux pas que vous ayez fait pour rien cette course longue et pénible. Prenez ceci pour vos pauvres... et partez.

(A suivre)